

L'AMI DE LA RELIGION

ET

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE POLITIQUE, LITTÉRAIRE, ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

12s. 6d. ANNÉE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

PAR ANNÉE. 12s. 6d.

Québec, VENDREDI, 13 Avril 1849.

BUREAU DE RÉDACTION. }
Rue Ste. Famille, No. 14. }

BUREAU DE RÉDACTION. }
Rue Ste. Famille, No. 14. }

PARLEMENT PROVINCIAL.

ASSEMBLÉE LEGISLATIVE DEBATS.

RÉFORME ÉLECTORALE.

[Suite.]

M. Chauveau.—(En anglais.) Je profite du droit de réplique qui m'appartient, et pour répondre aux observations de l'hon. procureur-général pour le Bas Canada, et pour expliquer à ceux des membres de cette Chambre qui ne comprennent que l'anglais, les motifs qui m'ont fait proposer ces résolutions.

L'hon. procureur-général pour le Bas-Canada a un singulier mode d'argumentation. Il ne réfute pas ce que vous dites; mais il cherche quelque chose de très absurde et il dit: si vous eussiez dit cela, vous eussiez été plus logique. Prouvez d'abord que je ne suis pas logique, et vous cherchiez ensuite ce que j'aurais dû dire pour être aussi absurde que vous le désirez!

L'hon. membre a fait à mon hon. ami qui représente le comté de Lotbinière le compliment qu'il était plus logique que moi. Je félicite mon hon. ami de ce qu'il s'est attiré les bonnes grâces du procureur-général, c'est toujours quelque chose, et ses compliments sont d'autant plus à apprécier qu'ils sont plus rares.

L'hon. procureur-général dit que mon hon. ami est plus logique, parcequ'il veut se débarrasser du Haut-Canada, parcequ'il est prêt à agiter de suite le rappel de l'Union. Il prétend que la première résolution que je présente comporte en elle la nécessité d'agiter de suite le rappel de l'Union.

Cette première résolution est dans les mêmes termes que celle qui fut proposée en 1881 et pour laquelle vous avez enregistré votre vote, M. l'orateur, et pour laquelle il n'y a pas à douter que l'hon. procureur-général eût enregistré son vote s'il eût été en Chambre à cette époque. A-t-on depuis agité le rappel de l'Union? S'est-on cru lié par cette résolution à agiter le rappel de l'Union? L'hon. membre pour le quatrième riding d'York (M. Baldwin) avait voté pour cette résolution; a-t-il agité le rappel de l'Union? L'hon. membre pour le comté de Berthier a voté pour cette résolution. A-t-il agité le rappel de l'Union? Cependant d'après l'hon. procureur-général, tous ces hon. membres auraient été incohérents avec eux-mêmes; car il prétend que l'on ne saurait protester contre un ordre de choses sans adopter de suite les moyens les plus énergiques pour le faire disparaître.

Mais l'hon. procureur-général n'est pas sérieux dans cet argument, car il nous dit du même coup qu'il voterait lui-même pour la première résolution, si elle contenait un protêt pur et simple contre l'Union, et assurément l'hon. procureur-général a envie moins que jamais d'agiter le rappel de l'Union. Il n'est pas prêt, dit-il, à souscrire à cette partie de la résolution qui dit qu'il y a dans l'acte d'Union des clauses injustes et contraires aux droits communs des sujets britanniques. Comment! Il n'y a plus de clauses injustes dans l'acte d'Union!

Je sais qu'on a retranché cette clause absurde, ridicule, que le paroxysme seul de l'injustice avait pu y faire mettre, et par laquelle on proscrivait notre langue.

Je sais qu'on a permis à cette Chambre de voter une liste civile permanente, et je ne chicannerai pas l'hon. procureur-général

cette Chambre à un nombre de membres déterminé, qui nous ôte le droit de décider nous-mêmes comme font tous les autres corps délibératifs, quel nombre de membres sera requis pour procéder aux affaires, cette clause a-t-elle disparu.

Mais toutes les clauses injustes que signale l'hon. membre pour le comté de Norfolk dans les résolutions qu'il propose de remettre à cette chambre ont-elles disparues?

Mais la clause qui fixe une représentation numérique et égale pour chacune des sections de la province sans égard à leur population respective, cette clause a-t-elle disparu? L'hon. procureur-général croira-t-il l'avoir fait disparaître, lorsqu'il aura simplement augmenté la représentation?

L'hon. procureur-général demande à quel propos réitère-t-on ce protêt, si on ne veut pas agiter de suite la question du rappel. Il demande pourquoi ne pas avoir protesté chaque session. Cette question nous n'est pas sérieuse. A-t-on chaque session du parlement proposé de modifier la constitution qui nous régit, d'augmenter la représentation et de changer les divisions des comtés? Si jamais il y a une circonstance où l'on doive protester de nouveau, n'est-ce pas celle où l'on porte la main pour la première fois sur les dispositions de l'acte d'Union? Si l'hon. procureur-général pense que nous devons nous déclarer satisfaits de l'Union, s'il pense que nous devons tenir à l'Union, quelque chose qui arrive, s'il croit que nous ne serons jamais appelés par de nouvelles injustices, par la force des choses à demander le rappel de l'Union: à la bonne heure, qu'il le dise.

Alors il sera logique et conséquent en refusant de protester de nouveau contre cette ordre de choses, l'acceptant, en le modifiant sans aucune réserve. Mais quelqu'heureux qu'il soit de l'Union, il ne le dira point.

Etici je puis rendre à un des amis du procureur-général, le compliment que celui-ci a fait à l'hon. membre pour le comté de Lotbinière. L'hon. membre pour le comté de Richelieu est beaucoup plus logique que l'hon. procureur-général et a lui aussi, de robustes convictions. Il ne veut pas protester contre l'Union; mais aussi il a le courage de répéter la fameuse et malencontreuse phrase: *l'Union nous a sauvés!* Parlez-moi d'un homme à convictions robustes qui chérit l'Union, qui ne trouve rien de mieux, qui trouve tout parfait! Celui-ci doit bien se donner de garde de voter pour mes résolutions. L'Union a bien fonctionné, dit-il. Ce n'est pas du tout la doctrine du procureur-général qui dit laissez-la fonctionner et mal fonctionner, afin d'en obtenir le rappel sans le demander. L'Union a bien fonctionné, dit l'hon. membre pour le comté de Richelieu, *do not thwart it*; n'y mettez point d'obstacle. Quand on parle ainsi, je comprends que l'on refuse de renouveler le protêt qu'on a fait en 1841. Mais si l'hon. procureur-général eût parlé en 1841, le langage que parle son ami l'hon. membre pour le comté de Richelieu en 1849, je ne pense pas qu'il eût fallu à lord Sydenham, tous les fiers à bras du comté de Glengary pour chasser l'hon. membre de son comté de Terrebonne.

L'hon. membre qui trouve bon qu'on ait protesté contre l'Union en 1841, qui n'a pas trouvé mauvais qu'on renouvelât ce protêt dans le manifeste du comité de la réforme et du progrès, (du comté, il ne l'a jamais dit.) trouve très mauvais qu'on le fasse au moment où il vient nous proposer de modifier la constitution qui nous régit.

de la gravité et de la position de l'hon. membre, je ne conçois pas qu'un premier ministre s'amuse à un pareil jeu.

Je viens maintenant aux arguments de l'hon. procureur-général contre la seconde résolution.

Tout est pour le mieux: il n'y a plus de clauses injustes dans l'acte d'Union; et la clause qui pourvoit à un nombre égal de représentants... est juste... parce que l'on suppose que bientôt la population du Haut-Canada dépassera celle du Bas-Canada.

Je ne sais pas ce que pensent les membres du Haut-Canada de cet argument. Il était injuste que le nombre des représentants fût égal pour les deux sections de la province aussi longtemps que nous en avons souffert; nous l'avons toujours dit, nous nous en sommes toujours plaint. Du moment où le Haut-Canada en souffrira, cela deviendra juste, et nous les y tiendrons soumis.

Oh! mais, dit-on, cela n'est pas juste d'une justice absolue; nous en convenons; mais enfin vous n'avez rien pour vous étayer que cette justice absolue, rien qu'une philosophie abstraite!

Que je suis à plaindre, M. l'orateur! Je n'ai rien pour m'appuyer que la justice absolue! Rien qu'une philosophie abstraite, rien que la logique! Voulez-vous bien me dire comment vous appelez cette espèce de justice qui n'est pas de la justice absolue, qui n'est pas de la justice pour tout le monde? Voulez-vous bien me dire, à hommes pratiques que vous êtes, comment ce qui est logique en théorie, devient absurde dans la pratique? Voulez-vous bien surtout, me dire en quoi la logique diffère du sens commun, et comment, lorsqu'on est fidèle à la logique, on peut manquer de sens commun?

L'hon. procureur-général a pris soin de nous dire que lorsqu'il avait déclaré que jamais il ne consentirait à ce que la représentation du Haut-Canada fût plus grande que celle du Bas-Canada, quelque fût l'augmentation et la disproportion de la population, il nous a dit qu'en parlant ainsi il parlait pour lui-même et ne prétendait point parler pour ses collègues. Je le savais bien, je savais bien que son collègue l'hon. procureur-général pour le Haut-Canada était trop honnête pour vouloir nous tromper. Je savais bien que ce n'était pas l'hon. procureur-général pour le Haut-Canada qui sacrifierait ainsi les intérêts du Haut-Canada. Je savais bien qu'il n'aurait point la folle prétention de l'er le peuple du Haut-Canada par son pacte avec son collègue.

Et suppose qu'il le ferait; quelle garantie cela comporterait-il? Où vont les hommes politiques après un certain temps? Les questions même que l'on agite, le terrain même de la discussion, ne changent-ils pas chaque jour?

Maintenir l'égalité de la représentation, en tout temps me paraît impossible, outre que cela me paraît injuste. Ne parlez pas de rétribution ni de compensation; personne n'admettra la compensation d'une injustice par une autre injustice. Comment! vous n'êtes pas capable, dites-vous, d'obtenir justice aujourd'hui que vous avez pour vous et le nombre et le bon droit; et vous serez capables d'empêcher le Haut-Canada d'obtenir justice quand sa population sera double de la vôtre? Vous ne pouvez rien avec le nombre et la justice pour vous; et vous pourrez tout avec le nombre et la justice contre vous?

Du moment qu'ils se sentent en majorité, les Haut-Canadiens demanderont une représentation proportionnée à leur population, et ils l'obtiendront; ils l'obtiendront

réponse à leur faire que de dire: nous l'avons demandé, nous avons posé le principe qui vous serait favorable aujourd'hui: vous nous l'avez refusé, vous l'avez négativement. C'est pour cela, M. l'orateur, que je suis fâché de voir un si petit nombre de membres du Bas-Canada voter pour cette résolution, et que j'aurais préféré la voir négativer par une majorité composée principalement de membres du Haut-Canada; et cela même au point de vue où s'est placé l'hon. procureur-général.

Il y a un autre point sur lequel l'hon. procureur-général me paraît être en contradiction avec lui-même. Il nous dit gravement qu'il s'opposera toujours à ce que le Haut-Canada obtienne une représentation supérieure en nombre. Mais si son omnipotence cessait un jour à venir, s'il allait échouer dans ce projet! si le Haut-Canada allait obtenir cette prépondérance? Quel remède lui resterait-il à son compte? Le rappel de l'Union! Et aura-t-il bonne grâce à agiter cette question lorsqu'il aura dit ou laissé dire: *l'Union nous a sauvés!*

(A continuer.)

(L'avenir.)

ASSEMBLÉE LEGISLATIVE.

Affaires de Routine.

Samedi 7 avril.

Quatre pétitions sont présentées et mises sur la table:

Pétitions reçues et lues:

Du maire et des conseillers de la cité de Québec, demandant que l'étendue de terre connue sous le nom de "Cul-de-Sac," soit transportée à la corporation de la dite cité, sous les termes et conditions que l'on jugera convenables.

De H. Gowen, éc., et autres, citoyens de Québec, demandant qu'il ne soit adopté aucune mesure défavorable à l'inspecteur et surintendant de police de la dite cité en conséquence de la pétition qui attaque son caractère public et moral.

De George Thomas dit bigaouette, préfet, et autres, officiers de la Congrégation des hommes de St. Roch de Québec, demandant un acte d'incorporation.

De M. Lemesurier et autre, de la cité de Québec, demandant un acte d'incorporation sous le nom de chemin de fer de St. André et Québec.

Sur motion de M. Flint, la pétition du bureau des syndes de l'université de Victoria collège, est imprimée.

Sur motion de M. Chobot, la pétition de M. H. Gowen et autres citoyens, de Québec, est imprimée.

Sur motion de M. Cameron de Kent, le bill [du con cil] pour établir certaines dispositions générales, relativement aux services que le gouvernement peut exiger des compagnies de chemins de fer dont les actes d'incorporation les rendent sujettes aux dites dispositions générales, est lu pour la première fois;—seconde lecture, jeudi prochain.

M. Christie présente le premier rapport du comité spécial auquel ont été renvoyés les comptes publics de 1847, et les comptes de la Maison de la Trinité de Québec.

M. Boutilier rapporte les amendements fait en comité jeudi dernier, au bill pour prohiber l'usage de la strychnine et autres poisons pour la destruction de certaines espèces d'animaux sauvages, ils sont adoptés,—et ordre est donné de grossoyer le dit bill.

Un message est reçu du conseil, adoptant les bill suivants sans amendements—

Bill pour punir les garde-magasins, et

comité pour considérer certaines résolutions pour abroger le tarif actuel des droits et pour en substituer un autre; et après avoir siégé pendant quelques temps, le comité rapporte progrès et obtient la permission de siéger de nouveau, mardi prochain.

L'hon. M. Hincks présente—Réponse à une adresse du 22 du courant, demandant copies des correspondances échangées depuis la fin de la dernière session, au sujet de l'émigration, outre celles déjà transmises à la chambre le 5 du mois dernier;—pour être imprimée.

Les autres ordres du jour sont remis à mardi prochain.

Et la chambre s'ajourne à lundi prochain.

Lundi 9 avril.

Dix pétitions sont présentées.

Les Bills suivants sont passés:—

Bill, pour incorporer la compagnie d'Entrepot de Québec, pour défendre l'usage des poisons pour la destruction des animaux sauvages, pour incorporer la compagnie des mines du Sault Ste. Marie.

Sur motion de M. Christie, il est ordonné que le premier rapport du comité des comptes publics soit imprimé.

M. Lavin introduit un Bill pour incorporer les congreganistes de St. Roch de Québec.

M. Sherwood introduit un Bill pour amender l'acte pour l'aliénation des terres publiques.

Le message transmettant l'estimé des dépenses du gouvernement pour 1849, est referé au comité des subsides.

M. Boulton propose la 2e lecture du Bill pour limiter le nombre des conseillers exécutifs

M. Baldwin, en amendement propose que le dit Bill soit lu de ce jour en trois mois.

Pour l'amendement:—MM. Armstrong, Badgley, Baldwin, Bell, Blake, Boutilier, Burnst, Cartier, Cauchon, Cayley, Chauveau, Christie, Chrysler, Davignon, DeWitt, Drummond, Dumas, Egan, Fortier, Fournier, Gagy, Hall, Hincks, Holmes, Jobin, Johnson, Lafontaine, Lemieux, MacNab, McConnell, McFarland, Merriitt, Méthé, Morrison, Nelson, Notman, Papineau, Peltette, Price, Robinson, Sauvageau, Scott des Deux Montagnes, Stevenson, Taché, Tompson, Viger, Wettenhall, et Wilson.—48.

Contre:—MM. Boulton de Norfolk, Flint, et Malloch.—3.

Ordonné que le Bill pour autoriser les Dames de l'Hôpital-Général de Québec à acquérir des propriétés additionnelles, soit grossoyé.

Le Bill pour incorporer les Pères Oblats est lu une 2e fois et renvoyé au comité.

La chambre s'ajourne après avoir remis à demain, les autres ordres du jour.

DEMOCRATIE ET SOCIALISME.

(Suite.)

Démocrates hier, socialistes aujourd'hui.

Au lieu d'être la consécration du principe d'autorité, la démocratie en est l'exclusion.

Au lieu de se présenter comme la sanction, comme la conséquence naturelle et légitime de l'idée monarchique, l'idée démocratique en est la négation absolue. Par conséquent, tout ce qui est antérieur à son apparition est immoral, injuste, odieux et frappé de nullité.

Les titres consacrés par la gloire, les grands noms transmis par les aïeux, les